

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE LA
DORDOGNE

MAIRIE de LIMEUIL



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026



Nombre de conseillers :

En exercice :	11	L'an deux mil vingt-six le 27 janvier
Présents :	7	le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants :	7	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la
		présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
		Date de convocation du Conseil municipal : le 22/01/2026

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Francis MARIN - Nicole HULOT—Romain DELTEIL
Éric HERVÉ - Jean-Michel LABROUSSE - Johannes VAN STRIEN

ABSENTS : Benoît BOUSSIQUET - Bruno DURAND - Laurence GAREL - Adeline RAIMBAULT

Secrétaire de séance : Nicole HULOT

Début de séance 20h00

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour les travaux de modernisation d'éclairage public :

Lors de la séance du 08 décembre 2025, il a été décidé de signer une convention avec le SDE 24 pour les travaux de modernisation d'éclairage public « phase 2 – 100% LED ». Ces travaux seront réalisés sur 5 ans et débuteront en 2026.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a été destinataire, en date du 19 janvier 2026, d'un mail du SDE 24 dans lequel il précisait que les communes pouvaient prétendre à une subvention au titre de la DETR 2026 pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents mandate Monsieur le maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 au taux de 30% pour ces travaux.

2 – Don du Football Club de Limeuil pour la participation de l'achat de buts pour le terrain de football :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en fin d'année 2025, la commune a acheté des buts pour les installer sur le terrain de football.

Le Club de Football de Limeuil a souhaité faire un don pour participer à cet achat et a remis à la mairie un chèque d'un montant de 1 914,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le montant de ce don.

3 – Remboursement à Monsieur LAFON Jérôme des frais de repas pris lors d'une formation :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jérôme LAFON, agent communal, a suivi une formation « recyclage certiphyto » le 09 décembre 2025 à Bergerac. Il a pris un repas pour un montant de 22,00 €, et demande son remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que la commune rembourse à Monsieur Jérôme LAFON le montant de son repas.

4 – Demande de subvention de l'association Action Jeunesse Buisson de Cadouin :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Action Jeunesse Buisson de Cadouin » créée en 2017, qui a pour vocation d'animer la jeunesse du territoire, mène actuellement un projet de voyage au Maroc sur la commune d'Imssouane (proche d'Agadir) qui se déroulera du 04 au 11 avril 2026. Un enfant de la commune, Gabriel REGNIER fait partie de cette association. Il sollicite une subvention auprès de la mairie afin d'aider au financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention d'un montant de 150,00 € pour ce projet de voyage au Maroc. Cette subvention sera versée directement à la famille de Gabriel REGNIER.

5 – Devis pour la remise à jour du classement des archives :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que dans le courant de l'année 2023, Alban Desnos, du service des Archives du Centre de Gestion est venu réaliser le classement des archives de la mairie. Une mise à jour a été effectuée en 2024 et 2025. Le service des archives a adressé, à la mairie, un devis d'un montant de 360,00 € pour la remise à jour du classement des archives pour cette année et la préparation du récolement réglementaire en raison des élections municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le montant de ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

Divers :

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux route de la Dordogne.

Une personne est intéressée pour louer le studio au-dessus de la mairie.

Monsieur Johannès VAN STRIEN donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association des Potiers qui s'est tenue le lundi 26 janvier.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Nicole HULOT

Le Maire,
Jean Claude HERVÉ

